

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Ports départementaux - Soutien aux actions d'animation et de promotion - Aide au développement des activités portuaires - Attribution de subventions à des associations - 6ème répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux, une subvention en fonctionnement de 4 500 € au « Club Nautique du Sagnas ».

La dépense de 4 500 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

- d'allouer au titre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires une subvention d'investissement de 7 200 € au « Club Nautique du Sagnas » pour le remplacement du bungalow sanitaire du port et la remise en peinture du deuxième bungalow.

La dépense de 7 200 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**